



Réunion des Délégués du Personnel

le 16 décembre 2016



Lundi 23 janvier 2017

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

Repos compensateur:

Nous demandons que le repos compensateur acquis suite à des heures supplémentaires puisse être utilisé par le salarié avant que ces heures soient créditées sur le compte de congés.

Le Repos compensateur pourrait être posé, avant qu'il ne soit crédité dans le compte, mais en déposant, comme autrefois, une demande de congés « papier ».

Toiture atelier B1 :

Nous demandons de colmater les fuites d'air au niveau de la charpente dans l'atelier B1, notamment au-dessus de la machine « METREL ».

Une Intervention a été demandée, et la réalisation est prévue avant la fin de l'année.

Congés évènements familiaux :

Nous demandons l'attribution de trois jours de congés pour évènements familiaux lors du décès des parents du concubin et lors du décès d'un frère ou d'une sœur du conjoint, du PACS ou du concubin.

Les jours de congés pour évènements familiaux ne seront pas modifiés (note de service du 24 Octobre 2016).

Droit d'expression :

Nous demandons l'ouverture d'une négociation sur le droit d'expression afin d'aboutir à un accord.

L'ouverture de la négociation sur le droit d'expression a eu lieu le 22 Septembre 2016.

ce thème pourra sera abordé lors des discussions et du plan d'action engagés dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail.

Droit de représentation :

Nous demandons l'ouverture d'une négociation sur le droit de représentation afin d'aboutir à un accord.

Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Prime de poste :

Si des salariés, habituellement en horaires postés, travaillent en journée lors des périodes de chômage partiel, nous demandons le maintien de la prime de poste.

Il s'agit de la prime d'équipe. Il n'est pas prévu de maintenir cette prime d'équipe pour les salariés qui ne sont pas en horaire d'équipe.

Prime :

Nous demandons une prime de fin d'année pour l'ensemble des salariés.

L'attribution d'une prime de fin d'année n'est pas envisagée.

Heures sortie anticipée :

Nous demandons d'octroyer deux heures de sortie anticipée à tous les salariés pour la dernière journée travaillée de l'année.

L'attribution de deux heures de sortie anticipée n'est pas envisagée.

Aire de repos A1 :

Suite au remplacement des sièges par des bancs en bois, il manque des places assises dans l'aire de repos A1, par conséquent nous demandons d'en rajouter.

L'ajout d'un banc supplémentaire sera effectué rapidement (il n'apparaît pas possible d'en rajouter deux, par manque de place).

Congés payés :

Pour quels motifs, les salariés qui ont été embauchés le 1^{er} septembre 2015, ne totalisent-ils pas les 25 jours de congés payés ?

La période d'acquisition des congés payés commence le 1^{er} juin pour s'achever le 31 Mai de l'année suivante.

Pour les salariés embauchés le 01/09/2016, il manque donc 3 mois (du 1^{er} juin au 31 Août) pour avoir une période de référence complète.